

XIX - ENCOURAGEONS LES CHEFS D'ENTREPRISES ET LES INVESTISSEURS À DÉVELOPPER ET DIVERSIFIER NOTRE ÉCONOMIE

À tous nos chefs d'entreprise qui ont investi leurs ressources, leurs énergies et leurs savoir-faire dans les différents secteurs d'activité de notre économie, je leur dirai tout simplement qu'ils ont bien fait d'espérer et de persévérer.

La tempête passée, nous allons redémarrer les affaires parce que nous avons plus que jamais besoin de vous, et parce que la Nation vous le doit bien.

Je m'adresse également à tous ceux qui envisagent d'investir en Côte d'Ivoire ainsi qu'aux salariés des entreprises, à tous ceux qui vivent directement ou indirectement des activités économiques générées par les entreprises, qui savent que sans eux, il n'y a ni économie, ni emploi, ni prospérité.

Nos objectifs et les grands axes de notre politique à court terme sont :

- favoriser une concurrence saine et loyale entre les opérateurs économiques ;
- agir efficacement sur les coûts des facteurs ;
- appuyer toutes les initiatives visant l'implantation de nouvelles entreprises et l'amélioration des performances techniques, commerciales et organisationnelles de celles qui existent déjà ;
- appuyer les restructurations nécessaires ;
- appuyer les investisseurs : ceux déjà implantés et les nouveaux.

Nos objectifs et les grands axes de notre politique à moyen terme sont :

- poursuivre l'action sur les coûts des facteurs ;
- abaisser la fiscalité des entreprises au fur et à mesure de l'élargissement de son assiette ;
- favoriser la diversification et la modernisation de notre économie.

Axes de notre politique :

Protéger les entreprises contre la concurrence déloyale et toutes les formes d'insécurité et d'injustice

Nos principales mesures :

- la construction d'une Justice indépendante, impartiale et efficace ;
- la création de Tribunaux de Commerce ;
- la sécurité effective des biens et des personnes ;
- l'optimisation de la fiscalité ;
- la lutte contre le dumping, les importations frauduleuses, la contrefaçon ;
- la protection des inventions et des brevets.

Abaisser les coûts des facteurs

- la réduction du prix de l'électricité, grâce à la mise en œuvre de clauses d'ajustement des prix contenus dans nos contrats d'achat de gaz naturel et à la construction d'un nouveau barrage hydroélectrique ;
- la réduction des prix et l'amélioration de la qualité des services de télécommunications en veillant à l'instauration d'une réelle concurrence entre les opérateurs du secteur ;
- la réduction du "prix de l'argent" et l'injection de ressources financières longues dans l'économie, en bonne intelligence avec les banques ;
- la mobilisation des ressources extérieures bon marché mises à la disposition des entreprises par leur intermédiaire ;
- la réduction des coûts de transport, en "nettoyant" nos routes des contrôles intempestifs, en améliorant le réseau routier et en aidant nos transporteurs à s'équiper en véhicules performants de grande capacité ;
- la réduction des coûts "administratifs", par l'accès des contribuables aux formulaires par internet.

Appuyer l'amélioration de la maîtrise technique, commerciale et

organisationnelle des entreprises

Sur demande des entreprises qui le souhaiteraient, il s'agira de:

- échanger et résoudre les problèmes rencontrés par celles-ci : problèmes fonciers, divers contentieux ou différends avec des administrations ;
- mobiliser une expertise de haut niveau capable de leur apporter des conseils stratégiques et opérationnels ;
- appuyer les différentes opérations de restructuration décidées par les entreprises ;
- mettre à la disposition des entreprises notre nouveau dispositif de "diplomatie économique.

Mieux appuyer les investisseurs installés, mieux accueillir les nouveaux

Nous ferons du CEPICI un véritable guichet unique. Nous procéderons à un renforcement de ses moyens humains et matériels.

Nous le restructurerons pour en faire un outil au service des opérateurs économiques en particulier les PME/PMI.

Mieux faire fonctionner le secteur du commerce

Nous allons réactiver la Commission de la Concurrence. Nous la rebaptiserons "Commission de la Concurrence et de la lutte contre la vie chère", pour que son principal rôle soit clairement affiché ;

Nous mettrons en place des campagnes d'information des consommateurs. Nous appuierons également les initiatives des associations de consommateurs, pour qu'elles jouent leur rôle de sensibilisation.

Trop peu (4%) d'Ivoiriens se sont investis dans le commerce. C'est un problème auquel nous nous attaquerons en priorité. Nos actions seront multiples :

- l'appui à la professionnalisation ;
- la mise en place de lignes de crédits spécifiques permettant à travers les banques d'appuyer les créations d'activités nouvelles ou le développement des activités commerciales existantes ;

- la création de nouveaux marchés en collaboration avec les collectivités décentralisées dont la gestion sera confiée au secteur privé pour améliorer le recouvrement des redevances et en assurer la maintenance.

Quelle sera notre politique générale en matière d'emploi ?

La création d'activités génératrices de revenus pour les Ivoiriens est l'objectif central de notre programme.

De nombreux projets se traduiront par la création de plus de 1 000 000 emplois permanents, dans les villes comme dans les zones rurales à travers: les Plans Riz et Anacarde; le Plan Habitat Social; les programmes de développement d'infrastructures (mines, routes, barrages, écoles, centres de santé) et le Plan d'Aide à la Création d'Emplois Jeunes.

Notre politique en matière de droit du travail, de réglementation des salaires et de défense des intérêts des salariés.

Nous pensons nécessaire de moderniser le droit du travail, pour l'adapter aux réalités économiques du moment.

Il faut relancer l'économie, augmenter la richesse créée par les entreprises et ensuite la redistribuer. Je m'engage à ouvrir dès notre accession au pouvoir des discussions avec l'ensemble des partenaires sociaux **afin de mettre en vigueur une augmentation modérée mais immédiate des salaires minimaux garantis.**

Je m'engage également à faire ce qu'aucun gouvernement n'a jamais fait : **revaloriser chaque année les salaires minimaux garantis en fonction du niveau de l'inflation, majoré d'un " petit coup de pouce " de l'ordre de 2% supplémentaires.**

Nous allons revoir également le dispositif de placement des personnes à la recherche d'un emploi salarié. Les agences de placement publiques et privées seront redynamisées à cette fin.

